



La nouvelle organisation de la semaine, la mise en oeuvre de l'accompagnement éducatif ou des stages de remise à niveau ont complété la liste de plus en plus longue des tâches des directeurs et directrices d'école.

L'annonce de l'augmentation des indemnités de sujétions spéciales et le report de l'étude de la proposition de loi sur les EPEP, s'ils sont des signes positifs de la reconnaissance d'une véritable activité syndicale nous laissent pourtant sur notre faim. L'ouverture rapide de négociations sur la direction et le fonctionnement des écoles reste d'actualité.

D'autant que le renouvellement des personnels EVS, arrivés au terme de leurs possibilités contractuelles, ne sert pas la continuité de l'aide administrative et que la réforme de la formation des maîtres laisse en suspens la question des décharges des directions d'école de quatre classes.

Les réformes confirment le rôle primordial du conseil des maîtres et la place centrale des directeurs et directrices d'école de par leur mission d'animation de l'équipe pédagogique.

L'autoritarisme qui s'est manifesté en certains endroits pour imposer ces réformes se sont traduit par des sanctions à l'encontre de celles et ceux qui s'y opposaient. Des directeurs et directrices qui ont refusé d'entrer dans base élèves subissent des retraits de salaires et/ou sont empêchés d'exercer les fonctions de directeur d'école. Le SNUIPP exige la levée des sanctions.

Au titre de leur contribution à l'organisation et à la coordination de l'aide personnalisée, chaque directeur peut bénéficier d'une décharge, mais cette mesure reste très insuffisante. Les décharges nécessaires vont d'une demi journée hebdomadaire pour les écoles à classe unique à une décharge complète à partir de 10 classes. Les suppressions de postes, notamment de stagiaires, ne vont pas dans le sens d'une amélioration de la situation des décharges de direction.

Si le SNUIPP se félicite du retrait de la proposition de loi sur les EPEP de l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée Nationale, il n'exclut pas une réflexion sur l'évolution du statut des écoles et revendique le renforcement des prérogatives du conseil des maîtres.

Depuis l'année 2000, l'indemnité de sujétion spéciale a été multipliée par quatre pour les écoles à classe unique (de 350 euros à 1500 euros) et par plus de deux pour les écoles de 10 classes et plus (de 800 euros à 1900 euros). En 2003, le Ministère a répondu à notre demande de mise en place d'une indemnité unique indépendante de la taille de l'école. Les mesures annoncées en septembre dernier réintroduisent un élément de différenciation avec l'apparition d'une part variable (de 200 à 600 euros selon le nombre de classes).

Pour le SNUIPP, cette augmentation ne peut compenser la faiblesse des moyens attribués à la direction et au fonctionnement de l'école. D'autant que les personnels chargés de l'aide administrative à la direction connaissent chaque fin d'année scolaire, l'incertitude de la non reconduction de leurs contrats, voire de leur poste. C'est pourquoi le SNUIPP maintient sa demande de pérennisation des emplois de vie scolaire sous la forme d'emplois stables et statutaires permettant de reconnaître les spécificités de leurs missions.

L'école et la réussite de tous les élèves sont au carrefour des préoccupations des enseignants et des familles. La fonction de directeur et directrice doit être mieux reconnue, les missions clarifiées et la charge de travail allégée. C'est pourquoi nous réitérons notre demande d'ouverture de négociations sur la direction et le fonctionnement des écoles.

### Pour la direction et le fonctionnement de l'école, le SNUipp demande :

- du temps supplémentaire de décharge pour la direction et le fonctionnement de l'école
- la reconnaissance institutionnelle du conseil des maîtres comme instance de décision ;
- une définition claire des tâches demandées et un allègement significatif de celles-ci ;
- une revalorisation des bonifications indiciaires des directeurs d'école et une amélioration des rémunérations ;
- la création de postes administratifs et des emplois statutaires
- une réelle formation relative à la prise d'un poste de direction ;
- l'amélioration de la formation de tous (module travail en équipe, fonctionnement et direction de l'école) ;
- une augmentation du temps de concertation inclus dans le temps de service pour le travail en équipe.



**SNUipp 46** 80, Rue des Jardiniers 46000 Cahors ☎05 65 22 12 79 📠05 65 22 15 28

<http://46.snuipp.fr> mel: [snu46@snuipp.fr](mailto:snu46@snuipp.fr) Directeur de la publication : Yves Mespoullé - Fontgrumel - 46220 Prayssac Imprimé par nos soins Prix 0,50 € N° ISSN :1241-3542 N° CPPAP : 0407 s 07301

Dispensé de timbrage CAHORS CC T1



Déposé le 26/08/2009

N° 71 aout 2009 trimestriel

## ENSEMBLE AVEC LE SNUIPP POUR L'ECOLE

Tout d'abord, l'Equipe du SNUipp du Lot vous souhaite une bonne rentrée 2009. Elle sera à vos côtés pour défendre la profession, lors cette année qui s'annonce aussi sombre que celle qui vient de s'écouler.

Le changement de ministre n'a pas éloigné les nuages gris qui s'amoncellent sur l'Education Nationale. Tout ce qu'avait mis en place Xavier Darcos reste : nouveaux programmes, heures de soutien sont toujours d'actualité.

Pour le moment, le ministre s'agite beaucoup et fait sa publicité (fournitures scolaires).

La préparation du budget avec l'annonce de milliers de suppressions de postes pour l'école en disent long sur la volonté gouvernementale d'en finir avec le service public d'éducation.

Ainsi la mise en place de l'agence de remplacement : structure chargée de remplacer les enseignants en congé est en voie, qui est en voie de finalisation.

Ainsi les annonces sur la direction d'école qui laissent craindre le pire sur cette fonction.

Oui, l'année s'annonce mal. Les mauvais coups sont déjà dans les cartons.

**Tous ensemble, avec le SNUipp battons-nous.**

**Battons-nous pour l'avenir de la profession, pour le système public d'Education.**

**Je me syndique, tu te syndiques, il se syndique, nous nous syndiquons au Snuipp.**



TOUJOURS A L'ECOLE  
LES MOYENS  
DE NOS ANXIÉTÉS

### Scandaleux

« En 2008, les IA et les recteurs sont allés au delà des suppressions d'emplois **programmées pour 2009** » a reconnu le Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique devant la commission des finances du Sénat le 17 juin dernier.

En effet, alors qu'une suppression de 23 000 équivalents temps plein (ETP) était programmée en 2008, ce sont en réalité 28 300 ETP qui ont été supprimés !!

Le ministère de l'Education s'est particulièrement illustré dans cet exercice : 2 506 emplois supplémentaires et non prévus par la Loi ont été supprimés en 2008.

Au niveau du 1<sup>er</sup> degré, la dotation prévue était de + 750 postes. La lecture du rapport annuel de performances 2008 pour l'enseignement scolaire nous apprend qu'en réalité ce sont 1 232 emplois qui n'ont pas été utilisés.

### Sommaire

Page 1 : Editio : tous ensemble pour l'école ;  
Scandaleux ;  
Page 2 et 3 : métier :retour sur des mesures qui ont fait l'actu en 2008/2009  
Page 4 : Action : direction



SNUipp



### RASED

**Le formidable mouvement autour de la défense des RASED, a contraint le ministère à annoncer le maintien de 1500 personnels E et G dont les postes devaient être fermés, à revenir sur sa volonté de suppression des RASED et à ouvrir des discussions. Celles-ci se sont échelonnées sur plusieurs mois et ont abouti à la réécriture de la circulaire de 2002, en deux textes distincts, l'un pour les réseaux, l'autre pour les CLIS.**

La nouvelle circulaire sur les réseaux reprend dans ses grandes lignes les principes de la circulaire de 2002, en inscrivant les aides spécialisées dans le nouveau contexte créé par la mise en place de l'aide personnalisée et les stages de remises à niveau. Cependant, ces formes d'aides ne s'opposent pas entre elles, et l'on peut faire appel directement à l'aide spécialisée du réseau pour les élèves qui en relèvent.

Ce nouveau texte étant considérablement allégé par rapport au précédent, les enseignants spécialisés auront du mal à y retrouver le descriptif complet de leurs missions. Cependant, l'inscription de la référence au référentiel de compétences du CAPA-SH, demandée et obtenue par le SNUipp et les organisations syndicales ayant participé aux groupes de travail, corrige quelque peu le caractère succinct de cette circulaire. Les enseignants spécialisés « affectés sur une ou deux écoles », mission apparue à la suite des mesures dites de « sédentarisation », sont intégrés à part entière dans le réseau. Ils ont les mêmes missions, les mêmes droits et obligations.

Enfin, un temps de concertation, propre au réseau, est reconnu. Le temps consacré par les maîtres spécialisés à la concertation, aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents ou à la participation aux conseils d'école est égal à 108 heures annuelles soit une moyenne de trois heures hebdomadaires.

La nouvelle circulaire CLIS précise que les enseignants bénéficient de la même répartition de leur temps de service que les maîtres de réseau, et qu'ils sont donc dispensés des 2 heures d'aide personnalisée.

### Nouvelles évaluations

La mise en place de nouveaux dispositifs d'évaluation des élèves cette année en CM2 et en CE1 a marqué l'année 2008-09. Malgré l'importance reconnue de l'évaluation, le changement de logique des évaluations nationales, imposé sans concertation ni explications, a entraîné une forte opposition des personnels et des parents. En janvier les évaluations CM2 portaient sur l'ensemble du programme alors que les apprentissages n'étaient pas achevés. Au calendrier s'ajoutait le codage binaire des résultats (vrai, faux) qui ne donne aucune indication quant à la nature de la difficulté rencontrée par l'élève. Était enfin très unanimement contesté le projet d'affichage des résultats école par école, aboutissant à une mise en concurrence des écoles. La consigne syndicale unitaire (SNUipp, SE, Sgen) consistant à ne faire passer que les exercices sur les notions enseignées et à ne pas faire remonter les résultats des élèves avec le logiciel ministériel a été largement suivie. Cette mobilisation a permis une large campagne dans l'opinion publique et a permis de mettre en cause les chiffres avancés par le ministère quelques semaines plus tard. Elle a également obligé le ministre à renoncer à son projet de publication des résultats par école, ce que confirme la CNIL dans un courrier adressé au SNUipp pendant l'été. En mai, les évaluations CE1 ont conservé un mode de correction binaire et le SNUipp a invité les enseignants à anonymiser toute remontée au niveau des IEN pour éviter tout risque d'utilisation des résultats pour comparer les écoles.

Dans sa communication sur les résultats, en CM2 comme en CE1, le ministère a valorisé les réussites.

Pour autant, le nombre d'élèves ayant des difficultés lourdes est trop important. Contrairement aux discours de ministère, les dispositifs d'aide personnalisée et de stages de remise à niveau pendant les vacances ne peuvent résoudre le problème du traitement de ces difficultés. Toutes les études montrent que c'est sur le temps de classe, en accordant les moyens nécessaires (maîtres spécialisés et RASED, plus d'enseignants que de classes,...) que des solutions pertinentes pourraient être trouvées.

Les évaluations doivent être repensées. Le pilotage du système par les résultats est une ambition non dissimulée du gouvernement. **Pour le SNUipp, c'est la réussite des élèves qui doit guider les réflexions. Les enseignants ont besoin d'outils qui les aident à mesurer les acquis des élèves, repérer la nature de leurs difficultés pour mieux y remédier, échanger avec les familles.**

### Aide personnalisée

La mise en place à la rentrée 2008, après la décision du ministère, sans aucune concertation, de la suppression de 2 heures d'enseignement à tous les élèves, l'aide personnalisée a fortement déstabilisé le fonctionnement des écoles. Aux problèmes d'organisation (comme le choix des horaires dans un cadre aux multiples contraintes) se sont juxtaposées des interrogations de fond quant à l'efficacité du dispositif. Les annonces de suppression des RASED ont ajouté au mécontentement des équipes. La forte mobilisation des enseignants, des parents et de l'opinion publique a obligé le ministère à revenir en partie sur ces décisions, mais 1500 enseignants RASED manqueront à la rentrée pour aider les élèves en difficulté... alors que même le ministère reconnaît désormais que l'aide personnalisée ne saurait remplacer le travail des RASED.

Afin de suivre au plus près la question de l'aide personnalisée (AP), le SNUipp a proposé aux enseignants de suspendre le dispositif pour en établir un bilan à deux reprises. D'après les réponses, dans près d'un quart des écoles, le dispositif a été contourné (par exemple avec la prise en charge de tous les élèves), parfois non mis en place. L'AP est jugée peu efficace au regard de l'amélioration des résultats mais aussi de la motivation des élèves, par une forte proportion de collègues qui lui attribuent la note moyenne de 2.10 sur 5. Cependant les familles semblent l'apprécier, même si certaines ne réussissent pas à s'organiser pour que l'enfant y participe. En cours d'année le projet initial a été modifié dans un grand nombre d'écoles. La fatigue des élèves et des enseignants a été fortement mise en avant en décembre, mais ce n'est pas le choix de l'horaire qui a fait le plus l'objet de changements. Les évolutions ont porté sur... chercher. Après avoir testé le dispositif, 17.43% ont fait le choix d'y mettre fin.

Ces bilans, quantitatifs et qualitatifs, montrent que l'AP peut parfois aider les élèves, mais qu'elle n'est pas la réponse adaptée pour apporter une aide efficace à tous ceux qui en ont besoin. Des dispositifs pertinents existent, comme le montrent diverses études, lorsque la prise en charge de la difficulté s'opère sur temps de classe : il faut s'orienter vers un développement des RASED et sur « plus de maîtres que de classes » pour travailler en petit groupe lorsque nécessaire lors de la construction des apprentissages.

Les bilans, auxquels de très nombreuses écoles ont répondu, appuient les interventions du SNUipp au ministère comme dans les Inspections académiques. Il demande au ministère de mener un débat approfondi avec les enseignants, les chercheurs, les parents d'élèves, et les élus, une remise à plat du traitement de la difficulté scolaire et de la question des rythmes, percutée par l'AP.

**En 2009-2010 les modalités d'organisation des 60 h restent identiques, incluant du temps de préparation. Le SNUipp propose de débattre dès la rentrée des différentes modalités d'action : travail avec tous les élèves, boycott de l'aide personnalisée, utilisation en temps de concertation. Le SNUipp demande au ministère de mener un débat approfondi avec les enseignants, les chercheurs, les parents d'élèves, et les élus.**

### Maternelle

« Oh ! A la maternelle, on apprend ! » Qui aurait cru qu'il soit nécessaire de le rappeler au ministre de l'Éducation en personne ? Ce fut pourtant le scénario de l'an dernier avec la remise en cause de la professionnalité des enseignants de l'école maternelle et de l'importance du rôle de la scolarisation des jeunes enfants... Des signatures de la carte pétition du SNUipp aux journées de grèves et de manifestations, les mobilisations ont obligé le ministre à certains reculs, écrivant notamment au SNUipp : *« L'école maternelle est une vraie école, sur le fondement d'une pédagogie et de modalités d'organisation spécifiques prenant en compte les besoins des jeunes enfants. »*

La scolarisation avant trois ans a été fortement attaquée, ne permettant plus de vrais débats sur la question. *« La scolarisation des tous petits pose deux types de questions. D'abord, est-elle utile à l'enfant et permet-elle d'améliorer les résultats scolaires? Je n'ai pas d'avis définitif sur le sujet car les multiples controverses n'ont pas permis de trancher le débat »* disait Xavier Darcos l'an dernier. Pourtant la note de la DEP de 1998 et les travaux de l'IREDU établissent le lien entre cette scolarisation et la réussite du parcours scolaire. Les résultats des recherches d'Agnès Florin révèlent également les aspects très positifs de la scolarisation des deux ans. Même au plan financier la Cour des Comptes souligne que *« le coût est moindre si l'enfant est accueilli en maternelle plutôt qu'en établissement d'accueil »*. Quant aux familles, elles sont très favorables à l'école maternelle (cf. sondage CSA/SNUipp août 2007 et 08).

**Pour les élèves, continuons d'exiger des conditions d'accueil adaptées, un encadrement de qualité, la possibilité d'aménager le temps scolaire et, dès que nécessaire, une aide spécialisée effectuée par les membres du RASED. Pour les enseignants, dans le cadre de la reconnaissance de la spécificité de cette école, il faut une formation initiale et continue développée. C'est le sens d'un additif au référentiel de compétences des enseignants, élaboré en fin d'année dernière par le ministère et l'AGEEM. La mise en place d'IEN maternelle pourrait être un levier pour améliorer les formations, mais pour l'heure le flou demeure...**

**Il nous appartient d'agir et d'apporter des propositions fortes, pour éclairer le débat et défendre cet indispensable maillon de notre système éducatif, pris comme modèle par de très nombreux pays à travers le monde.**